



FNAB

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France

CHARTRE ETHIQUE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

**(PREAMBULE AUX STATUTS DE LA COORDINATION NATIONALE
INTERPROFESSIONNELLE BIOLOGIQUE DE 1992)**

- ↪ L'éthique de l'Agriculture Biologique se situe autour de trois objectifs principaux, cherchant à définir les normes d'une agriculture productive, durable, respectueuse de la biosphère, donc une agriculture pour les hommes de demain, généralisable à l'ensemble de notre planète :
- objectifs écologiques
 - objectifs sociaux et humanistes
 - objectifs économiques
- ↪ Ces différents points servent de base à l'élaboration des cahiers des charges : la mise en application pratique de ces points sera précisée par ailleurs, sachant que :
- certains de ces points sont d'ores et déjà pris en compte dans la réglementation européenne (texte du 24/06/91)
 - d'autres pourront immédiatement être ajoutés aux cahiers des charges existants
 - enfin, les points restants sont à considérer à terme comme des objectifs à atteindre, en fonction des contraintes techniques et économiques entre autres.
- ↪ Par ailleurs, ces points d'éthique sont à considérer comme évolutifs dans le temps, la ligne à suivre étant toujours pour l'équilibre de la terre et pour la santé de l'homme.

I – Objectifs écologiques

1 – Tendre vers une agriculture globale (productions végétales et animales – gestion du paysage) permettant un bilan équilibré des éléments exportés et des éléments importés, en évitant le gaspillage grâce à un bon recyclage des résidus végétaux et des déjections animales. Respecter la spécificité des terroirs, des régions en favorisant l'expression des potentialités naturelles et humaines.

2 – Préserver, renouveler et accroître l'humus pour lutter contre la destruction des sols, leur érosion et leur lessivage par la diversité des cultures, des élevages et la plantation de haies pour les générations futures.

3 – Favoriser une agriculture qui produise plus d'énergie qu'elle n'en consomme, et lui redonner son rôle de captatrice d'énergie solaire, en évitant ainsi le gaspillage des énergies fossiles non renouvelables.

4 – Développer une agriculture qui ne pollue pas la biosphère, directement ou indirectement.

5 – Utiliser les variétés végétales ou les races animales les plus adaptées au complexe « climat – sol – saisons ».

6 – Dans les productions animales, il sera nécessaire de prendre en compte non seulement les besoins physiologiques, mais aussi les contraintes éthologiques.

7 – En règle générale, la prévention sera la règle prioritaire, la maladie n'étant considérée que comme le signal d'une situation de déséquilibre : l'objectif étant avant tout de comprendre ces signes pour

mieux en éviter l'apparition. Utiliser exclusivement les ressources biologiques (fonctionnement des êtres vivants) et écologiques (interactions des êtres vivants avec leur milieu) pour résoudre les problèmes de parasitisme.

8 – Respecter la complexité des équilibres naturels sans rationalisation excessive, notamment chaînes trophiques, circulation de la matière dans les écosystèmes, grands cycles biogéochimiques.

9 – Fournir à l'homme et à l'animal des produits et des aliments sains, de composition nutritionnelle équilibrée et sans résidus toxiques ou malsains dus aux conditions de culture ou d'élevage, de cueillette et de transformation.

10 – Intégrer harmonieusement les sites de production dans l'environnement, par exemple, par la sauvegarde de zones sauvages nécessaire à l'équilibre des écosystèmes.

11 – Préserver et reconstituer des paysages harmonieux et adaptés à la diversité des situations géographiques et climatiques des cultures et des élevages.

12 – Etre ouvert et encourager les nouvelles démarches évolutives, développer recherche et expérimentation.

13 – Favoriser une démarche écologique à tous les échelons de la filière : mode de transformation qui économise l'énergie, emballage biodégradable et non gaspilleur d'énergie à la fabrication, à l'utilisation et à la distribution, distribution limitant les transports.

II – Objectifs sociaux et humanistes

1 – Solidarité à tous les membres de la filière dans toutes les régions françaises et européennes.

2 – Solidarité internationale de l'agrobiologie par la pratique d'une agriculture qui ne participe pas au pillage des pays pauvres.

3 – Rapprocher le producteur du consommateur par l'information sur les conditions de production et de transformation et par la transparence dans les garanties.

4 – En règle générale, respect de l'équité entre tous les acteurs du marché (producteurs, transformateurs, distributeurs, fournisseurs, consommateurs).

5 – La compétition doit céder le pas à la coopération.

6 – L'Agriculture Biologique ne doit pas avoir pour seul objectif la rentabilité des structures de la filière, elle doit être un moyen de lutter contre la désertification des campagnes en permettant un maintien des paysans à la terre et en créant des emplois.

7 – Favoriser des recherches au niveau juridique, fiscal et associatif pour alléger les charges des paysans (coût du foncier, charges sociales, intérêts des emprunts, etc).

III – Objectifs économiques

1 – Encourager les entreprises à échelle humaine, capable de dégager des revenus décents pour les agents économiques.

2 – Organiser le marché et pratiquer à tous les échelons de la filière des prix équitables et résultant d'une concertation.

3 – Développer la filière par l'accueil de nouveaux acteurs, et/ou par des conversions progressives et réalistes.

4 – Favoriser le partenariat local, régional, national et international.

5 – Privilégier la distribution de proximité.